



Le 12 octobre 2020

Déploiement de la vidéoprotection Fessy équipée, le maillage de l'agglomération avance

La commune de Fessy participe au programme de vidéoprotection menée à l'échelle de l'agglomération en partenariat avec la sous-préfecture, les forces de l'ordre (Gendarmerie Nationale) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cinq cameras viennent d'être installées avec pour objectif de prévenir les actes de délinquance et de préserver la qualité de notre cadre de vie.

Depuis quelques jours, cinq cameras ont été mises en fonctionnement pour, d'une part, sécuriser le chef-lieu et plus particulièrement la zone de l'école et l'arrêt de transport scolaire et, d'autre part, participer à la réalisation d'un maillage cohérent à l'échelle l'agglomération. L'idée forte consiste en effet à mettre en place la couverture la plus efficace possible du territoire intercommunal.

Pour cette installation, Fessy a d'abord bénéficié du soutien opérationnel de Thonon Agglomération et de la Gendarmerie Nationale, coordonnateur de la définition du maillage territorial de vidéoprotection pour l'ensemble du territoire ainsi que du groupement de commandes à l'échelle des communes parties prenantes du programme¹.

Pour l'acquisition et l'installation de cet équipement, la commune reçoit le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Etat (via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux [DETR]) à hauteur de 42% du budget investi.

Des images exploitées sur réquisition uniquement

Reliées au centre opérationnel de la commune, ces caméras enregistrent des images qui sont susceptibles d'être transmises aux autorités sur réquisition uniquement dans le cadre d'une enquête par exemple. En mairie, seule la personne habilitée par la Préfecture à exercer cette mission pourra répondre à cette demande.

A la différence du système communément utilisée dans les grandes métropoles et qui nécessite la présence d'un ou plusieurs opérateurs derrière les écrans tous les jours, la vidéoprotection déployée sur l'agglomération repose sur un dispositif « simplifié » uniquement matériel. Elle s'avère néanmoins très efficace dans la recherche de responsabilité dans le cadre d'accidents routiers, d'agression, de vol, d'effraction, de dégradation et de toute sorte d'incivilités.

¹ Au 1^{er} octobre 2020 : Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Chens-sur-Léman, Douvaine, Fessy, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Perrignier, Sciez, Veigy-Foncenex et Yvoire.

CONTACT PRESSE :

Cédric JOLY

Service communication

+33 (0)4 50 31 25 00 | c-joly@thononagglo.fr

Parvenir à un maillage cohérent à l'échelle de l'agglomération

Les communes de l'agglomération seront progressivement équipées de la vidéoprotection en 2020/2021². De son côté, Thonon Agglomération équipera également certains de ses équipements.

Initié dès 2016 par l'ancienne communauté de communes du Bas-Chablais, le projet a depuis été redimensionné de manière à établir un maillage cohérent à l'échelle de la nouvelle agglomération. L'objectif : lutter contre la délinquance et améliorer la sécurité des habitants.

Mené en étroite collaboration avec les communes et les forces de l'ordre (Police Nationale, Gendarmerie Nationale...), il bénéficie en outre des enseignements de la Ville de Thonon-les-Bains où les résultats en matière de dissuasion et d'affaires élucidées, après plusieurs années de mise en œuvre, sont tout à fait probants.

² Thonon-les-Bains, Excenevex et Messery ont procédé précédemment et de manière autonome à leur équipement en la matière.

CONTACT PRESSE :

Cédric JOLY

Service communication

+33 (0)4 50 31 25 00 | c-joly@thononagglo.fr